

## Travailler apres la retraite

Par MIROWIE, le 27/05/2008 à 09:09

JE SUIS AGEE DE 62 ANS ET SUIS EN RETRAITE DEPUIS LE 1ER JANVIER 2007; UN POSTE, A TEMPS PARTIEL, M A ETE PROPOSE.

JE VOUDRAIS SAVOIR S IL M EST POSSIBLE DE PERCEVOIR UN SALAIRE NORMAL OU SI JE DOIS RESPECTER UN CERTAIN MONTANT (DERNIER SALAIRE PERCU MOINS MA RETRAITE) ? JE PRECISE QUE J ETAIS EMPLOYEE EN QUALITE DE SECRETAIRE COMPTABLE.

MERCI DE VOTRE REPONSE.